

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 mai 2025  
Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 21**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 22/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/05/2025 (accusé de réception du 22/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Établissement d'un avenant à la convention d'objectifs et financement entre Quimper Bretagne Occidentale (QBO) et le Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Finistère relative au Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) 'La Cabane' à Briec**

**Il s'agit de signer l'avenant à la convention entre Quimper Bretagne Occidentale (QBO) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Finistère prolongeant l'échéance de la convention initiale au 31/12/2027.**

\*\*\*

Par sa délibération n°46 du 29 septembre 2022, le conseil communautaire a autorisé madame la présidente à signer la convention d'objectifs et de financement entre QBO et la CAF du Finistère concernant le LAEP « La Cabane » à Briec, définissant les modalités d'intervention et de financement de la prestation de service du LAEP. La convention a été signée le 1<sup>e</sup> janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

La convention d'objectifs et de financement a vocation à s'aligner sur la durée de la Convention Territoriale Globale (CTG). La CAF du Finistère propose donc la signature d'un avenant prolongeant la durée de la convention d'une année, soit jusqu'au 31/12/2027.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant à la convention d'objectif et de financement relative au LAEP « La Cabane » à Briec.